L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 6 MARS 1892.

# PETITES ANNONCES.

## DIVERS.

UN médecin désire acheter une table de salle à manger antique en acajou ou en bois de cerise. Adresser avec prix H. H. H., ce Bureau. 6 mars—1f

216 RUE Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine, chambres et pension. Famille française privée. 2 mars—3 sem

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim 1f

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 23 rue de l'Union, entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

LE prix le plus élevé payé pour meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, miroirs, les contenus de résidences. 40 rue Royale. 17 oct—1f

## A LOUER.

A LOUER—Un shop de bonchet bâti depuis la dernière loi, encoignure Dorgenois et Cleveland avenue. S'adresser sur place. 26 fév—7f

## A VENDRE.

A VENDRE—Oyster Saloon et maison meublée à un lot du marché français. Pour informations encoignure Chartres et Madison. 2 mars—7f.

A VENDRE—Livres Espagnols et Français, neufs et d'occasion—Illustration Espanola, agencia de Lines Novedades. —24 Passage de la Bourse, encoignure Bienville. 7 fév—1m

## DEMANDES.

UNE cuisinière qui fasse le ménage, avec référence 44 Bourbon. 6 mars—1f

ON demande une cuisinière pour une petite famille. S'adresser au No 2214 rue Royale. 6 mars—1f

ON demande une jeune femme pour donner des soins à une dame malade. S'adresser 392 rue Josephine. 3 mars—1f

UNE famille composée de deux personnes désire une bonne ménagère et aussi une bonne pour un enfant de 5 ans, préférant mère et fille blanche ou de couleur. S'adresser Bureau de l'Abeille. 3 mars—3f

ON demande—Une femme pour faire le ménage au No 94 rue de l'Esplanade entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiatement. 17fev—1f

# AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Hugh Wilson Auld.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 35 192—Division D. —Attendu que Benjamin F. Auld a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Hugh Wilson Auld décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

6mars—6 11 15

**Succession de Lucien Fauchni.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 35 919—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Lucien Fauchni, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

4mars—4 9 13

**Edward Bonnet vs. Ses Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 35 872—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edward Bonnet, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 mars—4 9 13

**Arthur Durieu vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 34 441—Division K. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final et tableau présentés par A. B. Lassote, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS, Greffier.

27 fév—27—3 6 mars

**Successions de Bertrand Barès et Bridget Sullivan, sa première femme, et Félix Barès.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 34 974—Division A.—Attendu que Mme Margaret Barès a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bertrand Barès et Bridget Sullivan sa première femme et de Félix Barès, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 fév—26—2 6 mars

**Succession de Charles Bourgeois et Rhodée.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 34 614—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte-rendu présenté par Charles Bedell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

1er mars—1 6 10

# AVIS AUX ORÉANGIERS.

**Edward Keenn vs ses Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32 872—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jean R. Picton, syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

6 mars—6 11 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Jos. Armbruster vs ses créanciers—No 35 028—Division E—La cession de la propriété de Joseph Armbruster est par le présent accceptée par la cour au nom de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable soit convoquée et tenue pardevant W. O Hart, notaire public, le SAMEDI 19me jour de mars 1892 à 11 heures A. M. afin que le dit insolvable puisse leur livrer ses biens, exposer un rapport de ses affaires devant eux; qu'ils puissent voir ce que les créanciers fixent les termes et conditions de la vente de la propriété du dit insolvable et si ils trouvent telle action qu'il leur conviendra à l'égard de la propriété qui leur sera livrée; que la décharge de cette demande par le dit insolvable soit décidée par un vote, et toutes autres affaires pouvant être présentées devant la dite assemblée qui peuvent être jugées nécessaires, et dans l'intervalle, toutes procédures contre la personne et la propriété du dit insolvable sont suspendues; et il est de plus ordonné que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit et ceci nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans 12 février 1892.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Une copie exacte

M. GUIRAUD, Député-Greffier.

13 fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 35,056—Division B—John Calder & Cie vs David K. Calder vs tous créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, l'honorable raison commerciale de John Calder & Cie et de David K. Calder, individuellement et comme membre de la dite société soit et est par le présent accceptée par la Cour au bénéfice de leurs et de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion dans la créancière soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire, au son bureau No 158 rue Common, en cette ville, le LUNDI 21me jour de mars 1892 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et aussi pour voir et voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues, et que F. L. Richard ou, s'il est, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 15 février 1892.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

17 fév—3f en 21 mars

# THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the France-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those on our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

For annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (6 double pages) published Saturday Morning.

For annum, $5; six months, $3.50; three months, $2; one month, $1.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 MARS—CLASSE No 154
Tirage de 4 heures P. M.

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | 42 | 49 | 30 | 73 | 34 | 41 | 56 | 18 | 51 | 9 | 57 | 66 |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour hebdomadaire dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature

Ce 5 mars 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROURBEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les succursales

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

# PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

# LA L.S.L.

## Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire spécial.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous soussignés, nous avons présidé à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous consignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALTMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 8 MARS 1892.

# GROS LOT: $300,000

# 100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $300,000, soit | $300,000 |
| 1 Lot de | 100,000,.... | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000,..... | 50,000 |
| 1 Lot de | 25,000,..... | 25,000 |
| 2 Lots de | 10,000,..... | 20,000 |
| 5 Lots de | 5,000,..... | 25,000 |
| 25 Lots de | 1,000,..... | 25,000 |
| 100 Lots de | 500 ..... | 50,000 |
| 200 Lots de | 300,..... | 60,000 |
| 300 Lots de | 200,..... | 100,000 |

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, soit..... $50,000
100 Lots de $300, .. ..... 30,000
100 Lots de $200, .. ..... 20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit..... $99,900
999 Lots de $100, .. ..... 99,900

3,124 Lots se montant à.... $1,024,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $30.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

Envoyez l'argent par l'express a nos frais, par mandat de poste ou par lettre enregistrée.

Adresser à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la maille à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondances et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les sociétés postales néanmoins continuent à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui livrent pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de bonhtide après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION!— La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir le monopole de la Loterie jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il est stipulé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit arrêt, et à la dite décision de la Cour Suprême, ranime le moral d'avril de l'année prochaine, rendra bientôt et la loterie commence ses tirages après le 1er janvier 1892, en continuant de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELCES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes frauduleux et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs requièrent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention et ne rien signer en blanc, spécialement les BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et les LOTS.

Mandez votre argent par Express, Lettre ou Mandat de Poste, adressé à

PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.

# THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the France-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

For annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (6 double pages) published Saturday Morning.

For annum, $5; six months, $3.50; three months, $2; one month, $1.

LEON GODCHAUX
81-85 CANAL ST.
NEW ORLEANS, LA.

NOUS MONTRONS DE MEILLEURS Vêtements complets en Cheviot POUR HOMMES

A. $16,

que nulle part ailleurs au ville on n'en peut trouver.

Vous économiserez de l'argent en venant voir nos marchandises avant de faire vos achats ailleurs.

1er déc 91—1 an—dim mer ven

AU PUBLIC.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LUMIÈRE ÉLECTRIQUE DE LA LOUISIANE,
Rue de l'Union, 52, Nouvelle-Orléans, 15 Fév. 1892.

Il y a quelque temps la COMPAGNIE D'ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE EDISON, de cette ville, a envoyé des circulaires à nos clients et aux siens, affirmant qu'elle avait le privilège exclusif de faire usage de lampes incandescentes, et que quiconque s'en servait par l'intermédiaire de toute autre compagnie, méconnaissait ce privilège exclusif. Elle ajoutait qu'elle ferait un procès aux personnes qui se serviraient de ces lampes incandescentes qu'elle n'aurait pas fournies.

En réponse à cette circulaire nous publions ce qui suit :

"La Compagnie d'Eclairage Edison a récemment répandu une circulaire et publié dans les journaux un avis contestant notre droit et celui de quiconque de faire usage de lampes incandescentes. La Compagnie Edison a l'appui de son affirmation se réduit d'avoir obtenu des jugements en faveur de ses brevets contre quelques autres personnes qui ont prétendu que ces brevets étaient nuls et non avenus. Le fait est qu'un seul juge d'une cour inférieure (pas les Cours Fédérales) a prononcé un décret en ce sens, contre lequel appel a été interjeté, et, en attendant, ce même juge a refusé d'enjoindre la fabrication la vente ou l'usage de lampes incandescentes.

"Nos lampes sont achetées des fabricants dont le capital s'élève à des millions, dont la solvabilité n'est pas discutable et qui ne s'aventurent nullement du décret en question. Ils nous protègent et à notre tour nous protégerons nos clients et les mettrons à l'abri de toute action en dommages.

"Cette Compagnie est prête à recevoir des commandes de courants (Power) et lampes incandescentes quel qu'en soit le nombre et pour toutes les parties de la ville, à des prix au-dessous de ceux du gaz et de tout autre éclairage.

"La LOUISIANA ELECTRIC LIGHT COMPANY est responsable, prendra les intérêts de ses clients, et les sauvegardera contre tout danger dans l'usage de son courant électrique dans n'importe quelle occasion."

Nous désirons maintenant réitérer ce qui est mentionné ci-dessus, et, en le faisant, nous ajouterons, que la première "exagération" de la Compagnie n'a affecté en rien nos clients ou les siens, ainsi que cela est prouvé par le fait que depuis lors nombre de ses clients ont discontinué avec elle et consument maintenant nos lumières.

Nous pensons que la nouvelle grande tentative de nos concurrents sera de prétendre au privilège exclusif de fournir la force pour faire opérer les moteurs électriques, et il est possible qu'ils réclament aussi le droit exclusif de fournir les Arc ellectric lights.

Nous désirons que le public soit bien convaincu et lui donnons l'assurance que, malgré le fait qu'ils aient fait appel à la cour, nous continuerons à solliciter le patronage dans toutes les parties de la ville pour les lumières incandescentes et Arc lights, et pour la force à appliquer aux moteurs électriques, et nous renouvelons notre proposition de tenir nos lignes, irrespectables dans toute litigation résultant d'un empêtement allégué de patentes réclamé par la Compagnie Edison. Nous voulons dire par le mot irrespectables que nous engageons les avocats, paierons tous les frais et assumerons tous dommages qui pourraient survenir.

PAR ORDRE DU BOARD DE DIRECTEURS,

JOSEPH SIMON, Président.

18 fév—1m—dim,mer,ven

ETABLIE EN 1782.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU : 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.

Plus de $11,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. R. Lyman, Préd. — G. W. Scatell, Vice-Préd. — Chas. E. Hico, Sec.

jan 92—1 an

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

HORLOGERS, BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE DIAMANTS, MONTRES, PENDULES, ARGENTERIE, BIJOUTERIE, JUMELLES, &c.

Montres soigneusement réparées et mises en parfaite état. Joaillerie de tous genres faite sur commande et réparée.

Les ordres de la campagne seront l'objet de l'attention toute spéciale de la maison.

1er sept 91—1an

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET,
DENTISTES-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'office formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de toutes sortes dans ces deux arts.
Dents de palais artificiels.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRES DAUPHINE.

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner nos modèles, vous informer de nos prix et vous faire exhiber le Modèle pour trouver nos conditions supérieures.

25 aout—

JAPANESE PILE CURE

Cure assurée d'hémorroïdes tous genres—Externes, internes, sèches ou saignantes, cuisantes, chroniques, récentes ou invétérées. Ce remède n'a jamais failli que l'on sache. $1.00 la boite; 6 boites pour $5.00; envoi par la malle tous frais payés sur le reçu du prix de la commande. Une garantie écrite donnée à toute personne achetant 6 boites à la fois, promettant le remboursement des $5 en cas de non guérison. Garantie fournie par Thomas F. Moore, Droguiste, seul agent, rue du Canal, 21, Nouvelle-Orléans, Lne. Echantillons distribués gratuitement 22avril—1an

The Southern Insurance Company of New Orleans.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Neuvième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1891

| | |
|---|---|
| Primes reçues | |
| Sur risques d'incendie | |
| Net | $518 573 30 |
| Sur risques de rivières | 16 385 97 |
| Sur risques de mer... | 8 243 65 |
| | $543,207 92 |
| A ajouter: | |
| Primes non acquises de 1890 ..... | 133,261 10 |
| Total des primes..... | $676,439 02 |
| A déduire: | |
| Intérêt et profits et pertes..... | 22,782 68 |
| Revenu total..... | $699 221 70 |
| A déduire: Pertes payées: | |
| Sur risques d'incendie..... | $227,690 26 |
| Sur risques de rivières..... | 3,644 92 |
| Sur risques maritimes | 6,647 24 |
| Total pertes payées | $239,982 52 |
| Primes remboursées | |
| et cancellations..... | 67,027 97 |
| Commissions..... | 81,501 60 |
| Réassurances..... | 47,130 73 |
| Taxes et licences, | |
| compris toutes les taxes arriérées..... | 17,924 41 |
| Dépenses bureaux et agences, salaires, Board et underwriters, Partavelle de Compagnies d'assurances et Machines Bureaux, loyer, impressions, frais judiciaires..... | 49,344 37 |
| Total des débours..... | $502,911 60 |
| Surplus..... | $196,256 10 |
| Desquels: | |
| Réserve pour risques non expirés | $138,565 59 |
| Réserve pour pertes ajustées et non réclamées..... | 44,859 55 |
| Profits et pertes | 12,830 96 |
| | $196,256 10 |

ACTIF
(A la valeur au marché.)

| | |
|---|---|
| Comptant en main, à savoir: | |
| En banques..... | $101,444 88 |
| Au bureau..... | 3,615 10 |
| | $105,059 48 |
| Obligations des municipalités de la Nlle-Orléans, émission (Gressman)..... | 105,500 00 |
| $120,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés..... | 192,000 00 |
| Obligations des Etats-Unis..... | 29,250 00 |
| Unis, à pour cent..... | |
| $30,000 bons de la Louisiane à pour cent..... | 25,800 00 |
| Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)..... | 18,885 0 |
| Une action du capital de N. O. Board of Trade..... | 20 00 |
| Une action du capital de La. Su. gar Exchange..... | 125 00 |
| 25 actions de la R. O. Warehouse Co | 525 00 |
| Une action French Opera House Co..... | 150 00 |
| Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co..... | 50 00 |
| Primes en sous de perception..... | 54,731 62 |
| Meubles, accessoires, coffre-fort, etc..... | 2,000 00 |
| | $545,096 10 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital-actions..... | $300,000 00 |
| Fonds de réserve..... | 60,000 00 |
| Dividendes non réclamés | 540 00 |
| Réserve pour risques non expirés | 138,565 59 |
| Réserve pour pertes ajustées et non réclamées..... | 44,859 55 |
| Balance (non comprise le dividende de juillet 1891)..... | 830 96 |
| | $545,096 10 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour. Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1892.

M. T. DUBOIS, notaire.

Nous, membres du Comité de finance de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé): FRANK RODER.
THOS. J. WOODWARD,
JOS. SCHWARTZ.
F. G. ERNST.
J. E. MENGE.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semi-annuel régulier de QUATRE POUR CENT.

SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.

Nlle-Orléans, Lne. 19 janvier 1892.

20 janv—1m

Scientific American Agency for PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, New York. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York.

La Santé c'est la Fortune.

LE TRAITEMENT PAR LE DR E. C. WEST DES MALADIES DU CERVEAU est un specific garanti pour l'Hystérie, les étourdissements, les convulsions, les crises, la nevralgie nerveuse, les maux de tête, la insomnie, la mélancolie, la prostration mentale, le ramollissement du cerveau résultant en insanité et conduisant à la misère, à la débilité, à la mort, la vieillesse prématurée, la stérilité, la perte de puissance chez les deux sexes, les pertes involontaires et la spermatorrhée causées par un excès de travail du cerveau, un abus de ses forces. Chaque boite contient le traitement d'un mois. $1 la boite, ou six boites pour $5.00, envoyées par la malle affranchies sur le reçu du prix.

NOUS GARANTISSONS QUE SIX BOITES

Guérissent tout cas. Pour chaque commande de six boites reçue par nous accompagnée de $5.00, nous enverrons à l'acquéreur notre garantie écrite de lui rendre son argent si le traitement n'opère pas la cure. Les garanties se sont données que par

M. T. DUBAL, pharmacien, seul agent, No 11 rue du Camp, Nouvelle-Orléans Lne.

1er oct—1an—VetC

LEON QUEYROUZE & CO
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS:
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
35 RUE TCHOUPITOULAS.

# La Grippe sous sa forme la plus grave

guérie en 24 heures.

Autres maladies promptement et radicalement guéries.

DE TELS HOMMES PEUVENT-ILS ÊTRE ACHETÉS!

NON, ILS NE SE VENDENT PAS.

Ci-dessous nous donnons les noms de quelques-uns des hommes les plus connus aux Etats-Unis qui, volontiers, ont donné leurs témoignages de guérison au KING'S ROYAL GERMETUER. Du nombre des cas, il y en avaient de chroniques datant de vingt-cinq ans. Nous référons le lecteur à n'importe quelle personne ci-dessous nommée

Gén. Jas. Longstreet, Gainesville, Gle. Dyspepsie et Insomnie.
Major J. Y. Rankin, Atlanta, Ga. La Grippe (Cas désespéré.)
Rév. J. B. Hawthorne, D. D., Atlanta, Catarrhe. (Pendant vingt ans.)
Gén. G. P. M. Turner, Avocat général de Texas, Rhumatisme. (Pendant vingt ans.)
Ex Gouv. E. Hubbe d, Texas. Mauvaise dyspepsie et de débilité générale.
Rév. Sam P. Jones, Cartersville. Femme guérie de maux de tête nerveux. (Pendant vingt ans.)
E. F. Smith, Atlanta, Catarrhe. (Pendant vingt six ans.)
Rév. C. E. Wright, Chattanooga, Tenn. Fils guéri d'épilepsie (pendant 6 ans.)
R. B. Jones, Norfolk, Vie. Névralgie et La Grippe.
B. W. Check, Norfolk, Vie. La Grippe.
Rév. M. C. Cole, Nouvelle Orléans. Rhumatisme et Dyspepsie.
Col. I. W. Avery, Atlanta, Désordres des Rognons et Paralysie.
Major Charles W. Hubner, Atlanta. Prostration Nerveuse.
Mme Mary A. Atkinson, Atlanta, Asthme. (Pendant vingt huit ans.)
Rév. A. J. Lawless, Winchester, Kan., hémorrhagie inflammatoire. (Cas désespéré.)
H. S. Bischnall, Atlanta. La Grippe. (Cas désespéré.) Guéri en vingt quatre heures.
Mon. J. E. Lyle, Résident 27me district Gie. Femme guérie de névralgie.
W. E. Sheppard, Athènes, Gie. Rhumatisme Inflammatoire, (cas sévère.)
Mme Jas Davis, Piano, Texas. Tous et Hémorrhagie
Rév. A. B. Vaughan, Canton, Gie. Névralgie et Maladie du foie.
Dr. O. P. Stark, Alexandrie, Lne. Asthme, depuis son enfance.
Rév. W. H. Gwaltney, Greensboro, N. C. La Grippe et la Dyspepsie.
A. W. Jackson, Sanderville, Gie. Rhumatisme, épouvantable douleur.
Mme M. Farmer, Atlanta, Rhumatisme Inflammatoire, (pendant dix ans.)
J. B. Lyons, St-Louis, Catarrhe, (pendant 15 ans.)
M. I. Whitman, St Louis Eczema.
Rév. I. B. Erwin, D. D., Nashville Tenn., Dyspepsie et La Grippe.
Rév. W. G. R. Cunningham, D. D., Nashville, Ed. S. S. Littérature. La Grippe.
D. C. McAlister, Chicago. La Grippe, (cas désespéré.)
Rév. W. H. Morris, Ashley, Ill. Ménigite Epinière.
Dr. J. Coleman Lilburne, Kansas. La Grippe et Rhumatisme. (Très sévère.)
S. M. Setze, Chicago. La Grippe et Rhumatisme.
Rév. G. W. Clark, Morrisor, Iowa. Enfant guéri de la Maladie d'Eté.
J. J. Scruggs, Bilden, Miss. Enfant guéri de la Maladie d'Eté.
Mon. H. J. Chamberlain, Chicago. Dyspepsie.
J. H. Shawhan, Cynthiana, Ky. Paralysie. (Pendant huit ans.)
F. Gray, Piqua, Ohio. Rhumatisme.
John F. Geaman, Cincinnati, Ohio. La Grippe et Rhumatisme.
Rév. Samuel H. Schwartz, Chicago (Catarrhe et Nausée.
Rev. W. H. Wells, Birmingham, Ala. La Grippe et Rhumatisme.
Rév. R. H. Rivers, D. D. Louisville Ky. Névralgie et Débilité.
Rév. G. W. Winn, Nashville Tenn. Dyspepsie et La Grippe.
Hon. Wright Brady, Americus, Gie. La Grippe. Courte Respiration, Mal de Tête Chronique.

Le regretté Henry W. Grady, dit du GERMETUER—"Je crois que c'est l'ultima Thule des Remèdes."

Les Propositions Suivantes au Nombre de Cinq sont Incontestées et Incontestables.

PREMIER—Le King's Royal Germetuer est reconnu la meilleure médecine du monde.
DEUXIEME—Il a guéri plus de maux, proportionnellement à la quantité vendue, qu'aucune autre médecine au monde.
TROISIEME—Il y a eu moins de plaintes à son sujet, proportionnellement à la quantité vendue, qu'au sujet d'aucune autre médecine du monde.
QUATRIEME—Nulle médecine au monde n'a obtenu un plus grand patronage en deux ans après avoir été mise en vente que le King's Royal Germetuer.
CINQUIEME—Nulle médecine au monde n'est plus agréable au palais.
Nous avons des preuves pour appuyer les affirmations qui précèdent.

Nous avons dans tout le pays la redoutable épidémie de La Grippe. Des centaines se guérissent ici même à nos portes en quelques heures en prenant deux cuillerées à thé de Germetuer dans un demi-verre d'eau chaude toutes les heures pendant de six à huit heures. C'est aussi efficace à prendre qu'un verre de limonade. A vendre $1 la bouteille chez tous les pharmaciens.

Fabriqué par le

KING'S ROYAL GERMETUER CO., ATLANTA, GA.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Productive

—DANS LE—

DEUXIÈME DISTRICT.

Au coin des rues Orléans et Robertson; en face du Marché Trémé. Quatre bâtisses en bois et mie en briques, divisées en trois corps de logis, loués au mois.

No 18 rue Dumaine, entre Chartres et Decatur. Maison de Rodriguez et Magasin à trois étages en briques.

Succession de Vincent Battalora.

No 31 990—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 8 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mars 1892, à midi, il sera vendu à l'encherre publique à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre les rues Gravier et Common, en vertu d'un ordre du Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 février 1892, pour le compte de la succession de feu Vincent Battalora, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'iceluy borné par les rues Dumaine, Levee, mais longant Decatur, Mélanie et Chartres, désigné par le No 3 sur un plan fait par J. A. Filleul, lequel lot peut voyer et annexé à un acte passé pardevant E. G. Gretschel, notaire public de cette ville, le 29 novembre 1886, le dit terrain mesure, d'après le dit plan, 21 pieds, 4 pouces de façade rue Dumaine, sur une largeur à partir, sur 65 pieds, 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques à trois étages de la rue de la maison principale. Elle a 4 chambres aux étages, super-ocis, citerne, lieux d'aisance hygiènes, sur cette la propriété porte le No municipal 1 de la rue Dumaine.

2e Un autre morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'iceluy borné par les rues Robertson, Orléans, St Pierre et Claiborne et mesurant sur 51 pieds 2 pouces et 4 lignes de façade rue Robertson, 74 pieds de profondeur et de façade rue Orléans, dont il forme le coin, 51 pieds 2 pouces et 7 1/2 lignes de largeur à l'arrière, puis s'étendant sur une profondeur vers la rue Robertson de 47 pieds de façade, en formant 3 angles droits et s'étendant vers la rue Orléans, 6 pieds 7 pouces, 3 1/2 lignes, et de là sur une autre profondeur du côté et jusqu'à la rue Robertson, de 30 pieds 6 pouces, ensemble avec tous les droits, passages, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Les améliorations consistent d'une bâtisse en bois à un étage formant le coin des rues Orléans et Robertson occupée comme débitude liqueurs au détail, buvette, magasin de fourrage, etc., une bâtisse en bois à deux étages contiguë à la première et faisant face à la rue Robertson, ayant 4 chambres, une autre bâ